

## COMPTE-RENDU CONSEIL 26 FEVRIER 2025

**Présents :** Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET-DIT-LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

**Excusé :** Amaury FARGES (Pouvoir à Aurélia TRUNFIO).

La séance ouvre à 20h15, à l'issue d'une réunion de la commission finances élargie.  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

### **1\*/ Délibération : Versement subvention pour voyages scolaires des classes du RPI,**

Il s'agit d'une délibération reportée au dernier conseil. Pour rappel, les enseignantes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 ont fait part aux mairies de Vions et Chanaz de leurs projets de classes de découverte pour le printemps et ont demandé quelles participations pourraient être accordées aux familles.

En ce qui concerne la classe de CE1-CE2 de Vions il s'agit d'un séjour avec 2 nuitées. La participation demandée aux familles avant intégration de l'aide éventuelle des communes et du Sou des Ecoles est de 300 €.

En ce qui concerne la classe de CM1-CM2 de Chanaz, il s'agit d'un séjour avec 1 nuitée. La participation demandée aux familles avant intégration de l'aide éventuelle des communes et du Sou des Ecoles est de 139 €.

Le Sou des Ecoles propose d'aider chaque famille à hauteur de 40 €. La réflexion commune aux deux mairies de Vions et Chanaz a permis de dégager un principe de participation « proportionnellement » équivalente sur les deux voyages. La participation pourrait donc être établie comme suit :

	Nombre d'enfants de Vions et moitié des extérieurs	Aide par enfant	Montant total de l'aide
Classe de CE1 – CE2	12	130 €	1560 €
Classe de CM1 – CM2	9.5	50 €	475 €

Manuel ARRAGAIN, directement concerné comme potentiel bénéficiaire de la subvention, ne participe ni au débat ni au vote et quitte la séance. La séance est présidée par Aurélia TRUNFIO, Première adjointe.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (10 voix, Manuel ARRAGAIN s'étant retiré),***

- ***DECIDE de participer à hauteur de 130 € par enfant pour le séjour des CE1-CE2 et de 50 € par enfant pour le séjour des CM1-CM2,***
- ***APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant total de 2035 € à la coopérative scolaire ou à l'association savoyardes des classes de découverte,***
- ***DIT que les crédits correspondants seront inscrits au compte 65748 du budget primitif.***

## **2\* / Délibération : Attribution du Marché d'aménagement de la Rue de la Muraille**

Le Maire rappelle que l'appel d'offres a été lancé conjointement avec Grand Lac (réfection Réseau eau potable) et le SDES (Enfouissement des réseaux), avec un volet transformation de l'éclairage public et aménagements de sécurité / voirie. Grand Lac a été désigné collectivité coordinatrice du marché.

Les entreprises devaient remettre leurs offres avant le 27 Janvier avant analyse du maître d'œuvre. Manuel ARRAGAIN et Jacques PERRILLAT-BOITEUX ont participé à la commission d'appel d'offres le 18 Février à Grand Lac.

La commission a examiné les offres pour les deux lots.

### **LOT 1 = Voirie, Eau Potable, Génie civil**

Trois offres ont été reçues. Au vu du classement établi par le maître d'œuvre, la CAO a proposé de retenir l'offre du groupement SPIE / MUTTONI / PETAVIT pour un montant de 592 932,45 € (part communale 176 752,65 € HT)

### **LOT 2 = Electricité, Eclairage public**

Trois offres ont été reçues. Au vu du classement établi par le maître d'œuvre, la CAO a proposé de retenir l'offre de l'entreprise Porcheron pour un montant de 90 891,99 € (majoritairement pris en charge par la Commune).

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :***

- ***De retenir, pour le lot 1, l'offre du groupement SPIE / MUTTONI / PETAVIT pour un montant de 592 932,45 € (part communale 176 752,65 € HT)***
- ***De retenir, pour le lot 2, l'offre de l'entreprise Porcheron pour un montant de 90 891,99 €,***
- ***Autorise le Maire à signer les documents de marché et tout document afférent à la mise en œuvre de ce marché.***

Il est précisé que le bureau de Grand Lac délibérera le 4 Mars.

## **3\* / Questions diverses :**

- Point sur projet de carrière : suite à l'acquisition de nouvelles parcelles par le porteur du projet, il est rappelé qu'aucune demande d'autorisation n'a été déposée et que le projet est incompatible avec le PLUI. Le conseil confirme son opposition et ses craintes exprimées officiellement par délibération du 26 Juillet 2023, et la position de Grand Lac reste de ne pas autoriser de projet allant à l'encontre de l'avis de la commune concernée. Face à certaines inquiétudes et incertitudes exprimées, le Maire propose de faire un courrier à l'ensemble des habitants pour rappeler la situation actuelle et la position du conseil (en annexant la délibération).
- Modification simplifiée du PLUi : Manuel ARRAGAIN et Yvan JAYET ont rencontré la chargée de mission de Grand Lac et l'urbaniste mandatée par Grand Lac pour faire un point sur le PLUi et en particulier sur les OAP. Manuel ARRAGAIN fait part des adaptations envisagées pour tenir compte de la réalité actuelle et faciliter la réalisation d'éventuels projets.

Concernant les OAP Panissière Ouest et Panissière Est, il est rappelé qu'elles concernent du foncier exclusivement privé. Concernant Bonetti, il s'agit de terrains en grande partie communaux, le conseil municipal ayant acté le report à 2026 d'un éventuel projet.

- Point affichage : il est rappelé que les CR de conseil sont affichés sur 7 panneaux. Il est proposé que les conseillers les affichent à tour de rôle. Un planning sera établi dans ce sens.
  
- Point agenda :
  - Permanence élus (Michèle LAMBERT, Christine MOUGIN) le 1<sup>er</sup> mars
  - Tenue de la CCID le 1<sup>er</sup> mars
  - Nettoyage de printemps le 22 Mars,
  - Bureau de Grand Lac (validation marché de la Muraille) le 4 Mars,
  - Prochain conseil municipal le 26 Mars à 18h30.
  - Repas cantonal des aînés le 6 Avril à Chindrieux. Les invitations seront à distribuer dans les boîtes semaine du 3 Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



